

YACHT CLUB D'OLÉRON

Base Nautique *Éric Tabarly*
17650 SAINT DENIS D'OLÉRON
bureauyco@gmail.com
www.yco-oleron.fr

Conditions générales de vente

Applicables à la date du 01/07/2024

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par l'association "YACHT CLUB D'OLÉRON", SIREN 321 483 943, fondée en 1960 et régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ci-après dénommée "YCO" et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des prestations auprès de l'YCO dénommée ci-après " l'acheteur ".

Objet

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre le YACHT CLUB D'OLÉRON et l'acheteur et les conditions applicables à tout achat effectué au comptoir, par courrier ou en ligne, que l'acheteur soit professionnel ou consommateur.

L'acquisition d'un bien ou d'un service à travers le site implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente.

Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par l'YCO.

L'YCO se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Les présentes conditions de vente ont pour objet les produits et services suivants : point location, cours particuliers, stages, activités de groupes, permis, parking, formations, produits annexes.

Caractéristiques des biens et services proposés

Les produits et services offerts se limitent exclusivement à ceux figurant le site internet de l'YCO. Ces produits et services sont offerts dans la limite des stocks et places disponibles.

Tarifs

Les prix des produits et services proposés sont consultables sur notre site internet du YCO (www.oleron-yco.fr) et à l'accueil du club.

Le prix figurant au catalogue le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Les réductions accordées sont les suivantes :

- Pour une même personne sur la même saison : -10% à partir du 2ème stage
- Pour les membres d'une même famille : -10% à partir de 3 personnes inscrites
- Des réductions ponctuelles pourront être accordées à certaines périodes.

Les réductions sont non cumulables.

Assurances

Tous les participants aux stages de voile sont assurés en responsabilité civile par le contrat « RC professionnelle Groupement sportif n°10365238804 » souscrit par le l'YCO auprès de la société AXA France IARD SA.

L'acheteur a l'obligation de souscrire à la licence-enseignement dénommée « Passeport Voile » délivrée par la Fédération Française de Voile (FFV). Cette assurance Responsabilité Civile prévoit une garantie-dommage jusqu'à hauteur de la somme de 15 000 000 €.

Elle peut être complétée par la souscription d'une police complémentaire MAIF ou MDS proposée par la FFV qui étend notamment la couverture de la garantie à l'assistance rapatriement + capital décès + capital invalidité selon des niveaux de couverture variables en fonction du montant de la prime.

Mauvaises conditions météorologiques

En fonction des conditions météorologiques locales, l'YCO se réserve le droit :

- de maintenir ou d'annuler la navigation,
- de réduire le nombre d'embarcations,
- de changer de support en fonction de la météo et du gabarit des stagiaires,
- de proposer une activité terrestre pédagogique ou une autre activité nautique.

Modalités d'inscriptions

Il est possible de s'inscrire :

- En ligne sur notre site internet www.oleron-yco.fr avec règlement sécurisé par Carte bancaire. Le vendeur se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute prestation en cas de non-paiement ou de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes bancaires habilités.
- A l'accueil du Yacht Club ou par téléphone sur les périodes d'ouverture.

Les moyens de paiement acceptés sont : espèces, carte bancaire CB ou VISA, chèques, chèques vacances ANCV.

Votre activité ne sera définitivement réservée qu'à la réception du règlement de la totalité du stage. En l'absence de règlement, aucune réservation ne sera effectuée.

Droit de rétractation du client

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite « loi Hamon », prévoit un délai de rétractation dans les relations B to C (*du professionnel au consommateur, soit Business to Consumer*) de 14 jours. Ce délai de 14 jours court à compter de la conclusion du contrat pour des prestations de service, ou de la réception du produit en cas de vente.

Toutefois, le droit de rétractation ne s'applique pas aux « prestations [...] de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée », conformément aux dispositions de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation. En conséquence, la faculté de rétractation dans un délai de 14 jours pour échange ou remboursement, prévue par l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, n'est pas applicable aux Prestations datées réservées auprès de l'YCO, et ce quel que soit le mode de réservation.

Conditions d'annulation

Pour toute inscription à un stage à partir du 01/07/2024 une souscription annulation vous est proposé au moment de l'inscription.

Si le participant ne souhaite pas y souscrire, aucun remboursement ne pourra lui être accordé.

Annulation du fait de l'YCO : l'YCO se réserve le droit d'annuler tout ou partie des activités réservées, tout particulièrement en cas de mauvais temps ou d'absence de vent, d'insuffisance de participants ou tout autre cas empêchant la tenue normale des activités. Les participants se verront proposer une activité terrestre pédagogique ou une autre activité nautique ou le report à une autre date. À défaut de solutions de remplacement acceptées, l'YCO remboursera l'intégralité des séances annulées, à l'exclusion de toute autre indemnité (la licence et l'adhésion ne sont pas remboursables).

Annulation du fait du participant : Si le stage a été réservé avant le 01/07/2024 voici les conditions de remboursement :

Toute annulation doit être adressée par lettre recommandée au YCO. Si vous annulez l'activité, quel qu'en soit le motif, l'YCO conservera tout ou partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation, le cachet de la poste faisant foi.

- 31 jours ou plus avant le début du stage : Remboursement total du stage
- De 30 à 10 jours avant le début du stage : Remboursement de 50 % du prix du stage
- Moins de 10 jours avant le début du stage : Pas de remboursement

Dans tous les cas, les adhésions et licences stages ne sont pas remboursables.

Les arrivées tardives et les départs prématurés ne donneront lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des conditions météorologiques ou des horaires de séance qui ne conviendraient pas au stagiaire ne donneront lieu à aucun report ou remboursement.

*L'annulation d'une activité pour raison médicale (maladie/accident/décès) et **sur présentation d'un certificat médical**, fera l'objet d'un avoir ou d'un remboursement des coûts de l'activité, au prorata des séances effectuées (sauf licence et adhésion).*

Changement des horaires : entre la réservation et le stage lui-même, il est possible que du fait de certains impératifs (météo, disponibilité des moniteurs ou des supports, etc...) tout ou partie des horaires soient décalés. Cela étant indépendant de la volonté du YCO, aucune contrepartie financière de la part du club ne pourra être demandée par le(les) inscrit(s).

Avoir

L'avoir est valable pour la fin d'année en cours ainsi que l'année civile suivante du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Exemple : j'obtiens un avoir le 17 avril 2024, mon avoir est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Responsabilité du participant

Le participant aux activités de l'YCO se conformera au règlement intérieur de la structure, et aux instructions données par les encadrants.

En cas de manquement grave ou répété, mettant en danger, les autres participants, le matériel, les encadrant

ou le participant lui-même, ou entravant le bon déroulement de l'activité, la direction de l'YCO ou son représentant pourra prononcer l'exclusion du participant, après l'avoir entendu (ou son représentant pour un participant mineur).

En cas d'exclusion, aucune somme ne sera remboursée.

Le participant est responsable du matériel qui lui est confié.

Dans le cas d'une location ou d'une navigation libre, il est tenu de respecter les consignes de navigation, et particulièrement les limites du plan d'eau qui ont été indiquées. Le matériel cassé ou perdu sera facturé au participant selon la valeur de remplacement.

Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site de l'YCO sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de l'YCO. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de l'YCO.

Données à caractère personnel

L'YCO respecte la vie privée de ses utilisateurs et clients et s'engage à ce que toutes les informations qu'il recueille, permettant d'identifier ces derniers, soient considérées comme des informations confidentielles. Conformément au Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), l'YCO se réserve le droit de collecter des informations sur les acheteurs à partir du moment où les CGV sont acceptées par l'acheteur. Ces données sont transmises à notre logiciel de gestion Axyomes afin d'avoir une traçabilité et faciliter les démarches de réservation.

Les acheteurs peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement ou leur opposition à la divulgation de leurs coordonnées en contactant : bureauyco@gmail.com

Litiges et Médiation

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française.

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du Président de l'YCO en précisant votre identité complète, le stage concerné, le lieu et la date :

- par courrier : YACHT CLUB D'OLERON – Base Nautique Eric Tabarly – 17650 SAINT DENIS
D'OLERON

- ou par e-mail : bureauyco@gmail.com

Les contestations et différends, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient naître à l'occasion des produits et services proposés par l'YCO, feront l'objet d'une tentative de résolution amiable, préalablement à toute action juridictionnelle au fond ou en référé. Cette tentative de résolution amiable sera réalisée de bonne foi et en bonne intelligence.

A l'issue de cette opération et à défaut de résolution amiable, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.fr

Photos et vidéos

Les photos produites et utilisées par l'YCO à l'occasion du stage sont non contractuelles. Sauf avis contraire

écrit de votre part, les photos ou vidéos prise à l'occasion de votre stage de voile pourront être utilisés ultérieurement (flyers, site web, communication ...) sans qu'aucune rétribution ni compensation ne puisse être réclamées à l'YCO.

Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.